



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> 17267	De <b>M. Jérôme Legavre</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; arts et spectacles</b>	<b>Tête d'analyse &gt; La place de la musique metal dans l'ensemble des musiques actuelles</b>	<b>Analyse &gt; La place de la musique metal dans l'ensemble des musiques actuelles.</b>
Question publiée au JO le : <b>23/04/2024</b> Réponse publiée au JO le : <b>28/05/2024</b> page : <b>4256</b>		

### Texte de la question

M. Jérôme Legavre interroge Mme la ministre de la culture sur la place de la musique *metal* en France et ses rapports avec les institutions. Ce genre musical fait partie du panorama des musiques actuelles et de la diversité culturelle dans le pays : il représente près de 4 000 concerts chaque année et les 240 000 festivaliers du monde entier pour le festival Hellfest en Loire-Atlantique font de cet évènement le plus gros festival de *metal* de France et d'Europe. Ce courant musical est marginalisé par les scènes musicales et les programmes audiovisuels mais aussi par les institutions et collectivités territoriales qui versent aux festivals *metal* très peu ou pas de subventions. Il souhaiterait donc lui demander quelles possibilités d'actions financières et de communication pourraient être développées pour permettre à tous les acteurs du *metal* d'avoir leur place dans l'ensemble des musiques actuelles.

### Texte de la réponse

Le ministère de la culture est particulièrement mobilisé pour soutenir toute la diversité des esthétiques en musiques actuelles, dont le metal fait partie intégrante. À travers notamment son opérateur, le Centre national de la musique (CNM), créé en 2020, le ministère accompagne l'ensemble de la filière musicale. Conformément à ses missions inscrites dans la loi n° 2019-1100 du 30 octobre 2019, le CNM intervient de deux manières auprès des professionnels de la musique : par un soutien financier (aides sélectives, aides transversales, crédits d'impôts) et par un soutien non financier (information, conseils, formation). En effet, outre les différentes ressources qui permettent de documenter le secteur de la musique (baromètres, études), le CNM soutient les acteurs de la filière musicale à travers ses programmes d'aides financières. Ces aides couvrent aussi bien le champ du spectacle vivant, que le secteur phonographique ou des éditions musicales. Elles permettent par exemple de soutenir le montage d'une tournée à l'international ou la réalisation d'un phonogramme. Les structures affiliées qui portent des projets metal répondant aux critères d'éligibilité détaillés au sein du Règlement général des aides, accessible sur le site du CNM, peuvent donc prétendre aux subventions de l'établissement. En 2024, après quatre années d'existence dont deux années exceptionnelles liées à la crise du Covid, le CNM a entrepris un travail de réforme dans le but d'ajuster ses programmes d'aide et de mieux prendre en compte les nouveaux enjeux actuels (transitions, modèles économiques). Un schéma d'intervention rénové sera présenté en fin d'année au conseil d'administration du CNM pour une mise en œuvre début 2025. Le ministère de la culture accompagne également les musiques actuelles dont le metal par le biais du réseau des SMAC (scènes de musiques actuelles). Les 92 structures labellisées, réparties sur l'ensemble du territoire, s'attachent à promouvoir la diversité des expressions artistiques. Ainsi, en 2022, pas moins de 400 projets identifiés « hard/metal » ont été diffusés dans l'ensemble du réseau, et les groupes ou artistes de « rock/punk »

totalisaient près de 1 800 représentations. Certaines SMAC sont par ailleurs particulièrement impliquées dans le suivi et la promotion de l'esthétique metal : Le Camji (Niort - 79), l'Empreinte (Savigny-le-Temple - 91), le File 7 (Magny-le-Hongre - 77), le Geulard Plus (Nilvange - 57). Enfin, la mise œuvre de la politique publique pour la musique à l'échelle des territoires se matérialise aussi par l'action des directions régionales des affaires culturelles. Avec le dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant, les ensembles musicaux dans le champ des musiques de patrimoine et dans le champ des musiques actuelles peuvent bénéficier d'aides au projet ou de conventionnements pluriannuels (jusqu'à 4 ans). Plusieurs compagnies qui conçoivent des spectacles dans les esthétiques metal ou rock sont soutenues dans ce cadre, comme « Excursus » portée par le bassiste Laurent David avec son projet de création black metal opératique intitulé « La Suspendida ». Depuis 2021, afin de mieux prendre en compte les modèles de structuration des musiques actuelles, ce dispositif est également ouvert aux productions déléguées. La valorisation et la promotion du metal par le ministère est au cœur de cette année 2024. En effet, la Philharmonie de Paris, établissement public du ministère de la culture, propose une exposition intitulée : « Metal : Diabolus in musica ». Du 5 avril au 29 septembre 2024, l'exposition met en lumière les codes, l'iconographie et l'histoire du genre. Cette mise en avant s'accompagne d'un travail d'échanges et de réflexions sur la culture et les représentations du metal. De plus, un colloque intitulé « Metal et metalheads : des mythes et des rites », accueilli par la Philharmonie de Paris, a permis de faire dialoguer plusieurs acteurs sur les spécificités de la culture associée au metal. Plus généralement, le ministère de la culture est mobilisé sur les enjeux liés à la découvrabilité des contenus musicaux sur les plateformes de diffusion en ligne au niveau européen. Dans ce cadre, il participe à la défense de la visibilité de toutes les esthétiques musicales dans les écosystèmes régis par les algorithmes de recommandations.